



## Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2026, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

|                             |            |                                       |            |
|-----------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| <b>Groupe de document :</b> | 19-3248-2  | <b>Numéro de la version :</b>         | 1.11       |
| <b>Date de parution :</b>   | 2026/01/29 | <b>Remplace la version datée de :</b> | 2025/08/15 |

## SECTION 1 : Identification

### 1.1 Identifiant du produit

Adhésif époxyde structural DP-490 Noir Scotch-Weld(MC) 3M(MC) Trousse

#### Numéros d'identification de produit

|                |                |                |                |                |
|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| LZ-R100-3616-1 | 60-4551-0956-5 | 62-3546-1430-7 | 62-3546-1435-6 | 62-3546-3530-2 |
| 62-3546-3830-6 | FJ-490N-0400-0 | FJ-9251-0561-3 | FJ-KITD-P490-6 | FS-9100-2418-1 |
| FS-9100-2877-8 | FS-9100-2878-6 | FS-9100-3331-5 | FS-9100-3445-3 | FS-9100-3446-1 |
| FS-9100-3850-4 | FS-9100-4033-6 | FS-9100-4034-4 | FS-9100-4035-1 | FS-9100-4036-9 |
| FS-9100-5074-9 | FS-9100-5287-7 | FS-9100-5288-5 | FS-9100-5289-3 | FS-9100-5290-1 |
| UU-0101-3332-8 | UU-0101-3333-6 | UU-0101-3334-4 | UU-0109-5900-3 | UU-0113-1165-9 |
| UU-0128-1811-6 | UU-0146-2526-1 | UU-0146-8625-5 | XD-0055-2893-5 | XF-6001-3992-7 |

### 1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

#### Utilisations recommandées

Collage structural, Adhésif structural

### 1.3 Détails du fournisseur

|                    |  |
|--------------------|--|
| <b>Compagnie:</b>  | Compagnie 3M Canada  |
| <b>Division:</b>   | Division des adhésifs et des rubans industriels                    |
| <b>Adresse :</b>   | 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1 |
| <b>Téléphone :</b> | (800) 364-3577   |
| <b>Courriel :</b>  |  |

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

**Ce produit est un kit ou un produit multi-composants qui consiste en plusieurs composants , emballés indépendamment. Une fiches de données de sécurité (FDS) ou une fiche d'information article pour chacun des composants est incluse. Veillez à ne pas séparer les FDSs des composants de cette page de couverture. Les références des FDS des composants de ce produit sont:**

19-2691-4, 19-2630-2

Transporter conformément aux règlements applicables.

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

**Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur [www.3m.ca](http://www.3m.ca)**



## Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2025, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

**Groupe de document :** 19-2630-2  
**Date de parution :** 2025/06/24

**Numéro de la version :** 3.01  
**Remplace la version datée de :** 2024/10/25

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

## SECTION 1 : Identification

### 1.1 Identifiant du produit

Adhésif époxyde structural DP-490 Noir Scotch-Weld(MC) 3M(MC), Partie B

**Numéros d'identification de produit**  
FJ-9600-0123-0      UU-0096-8394-5      UU-0115-9462-7

### 1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

**Utilisation prévue**  
Adhésif structural

**Utilisation spécifique**  
Partie B de 2-parties adhésif époxyde

### Restrictions d'utilisation

Ne s'applique pas

### 1.3 Détails du fournisseur

**Compagnie:** Compagnie 3M Canada  
**Division:** Division des adhésifs et des rubans industriels  
**Adresse :** 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1  
**Téléphone :** (800) 364-3577  
**Site Web :** www.3M.ca

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

## SECTION 2 : identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Corrosion/Irritation cutanée : Catégorie 2.

Grave problème/Irritation oculaire : Catégorie 2A :

Sensibilisant cutané : Catégorie 1.

### 2.2. Éléments d'étiquette

## Terme d'avertissement

Attention

### Symboles :

Point d'exclamation |

### Pictogrammes



### Mentions de danger

Provoque une irritation cutanée. Provoque une irritation oculaire grave. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

### Mises en garde

#### Prévention :

Éviter de respirer les fumées. Laver soigneusement la peau exposée après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection et des dispositifs de protection pour les yeux.

#### Réponse:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau et de savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact éventuels, si ceci peut être fait facilement. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les utiliser à nouveau.

#### Élimination :

Mettre le contenu et le contenant au rebut conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

### 2.3. Autres risques

Aucun connu.

16% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité orale aiguë inconnue.

16% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité cutanée aiguë.

## SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

| Ingrédient  | Numéro CAS         | % par poids                  | Nom Commun  |
|---|--------------------|------------------------------|---|
| Ether de Diglycidile Bisphénol A (Resine époxyde)                 | 1675-54-3          | 45 - 70 Secret Fabrication * | 2,2'-[ (1-Méthyléthylidène)bis(4,1- phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane |
| ((Époxy-2,3 propoxy) méthyl) bis(cyclohexane-1,4)                 | 14228-73-0         | 7 - 30 Secret Fabrication *  | 1,4-Bis[(2,3- époxypropoxy)méthyl]cyclohexane                         |
| POLYMÈRE MBS (POLYMÈRE MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE-BUTADIÈNE-STYRÈNE) | Secret Fabrication | 10 - 20                      | Not Applicable  |
| Noir de Carbone   | 1333-86-4          | 1 - 5 Secret Fabrication *   | Noir de carbone   |
| Verre amorphe aux oxydes  | 65997-17-3         | 1 - 5                        | Oxyde de verres, produits chimiques                                   |

|   |            |                                |   |
|---|------------|--------------------------------|---|
| Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice | 67762-90-7 | 1 - 5                          | Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice |
| (3-Glycidoxypropyl)Trimethoxysilane                     | 2530-83-8  | 0.5 - 1.5 Secret Fabrication * | Glycidoxypropyltrimethoxysilane                         |
| Dioxyde de Titane                                       | 13463-67-7 | 0.5 - 1.5 Secret Fabrication * | Oxyde de titane (TiO2)                                  |
| Di-tert-butyl hydroxytoluene                            | 128-37-0   | < 1                            | 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol                              |

POLYMÈRE MBS (POLYMÈRE MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE-BUTADIÈNE-STYRÈNE) est une matière non dangereuse selon les critères du SIMDUT. Des renseignements précis ont été retenus à titre de secret de fabrication

Le noir de carbone est intrinsèquement lié à ce produit. Aucune exposition au noir de carbone n'est prévue pendant l'utilisation du produit

\*La concentration (exacte ou étendue) de cette composante n'a pas été divulguée puisqu'il s'agit d'un secret de fabrication

## SECTION 4 : Premiers soins

### 4.1. Description des premiers soins

#### Inhalation :

Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

#### Contact avec la peau :

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Si des signes ou des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Retirer les lentilles cornéennes si cela est possible et continuer de rincer l'oeil. Consulter un médecin.

#### En cas d'ingestion :

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons)

### 4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

Non applicable.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie: Utiliser le dioxyde de carbone pour l'extinction.

### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

Aucun déterminé

### 5.3. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun dans cette produit.

### Les sous-produits nocifs de décomposition

#### Substance

Aldéhydes

Monoxyde de carbone

Bioxyde de carbone

#### Condition

Durant la combustion

Durant la combustion

Durant la combustion

Chlorure d'hydrogène

Durant la combustion

#### 5.4. Actions de protection spécifiques pour les pompiers

Porter un vêtement de protection intégral comprenant: casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque; tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête. Porter des vêtements complets de protection, y compris casque, respirateur autonome à pression positive ou à admission d'air par pression, imperméable et pantalon de feu, bandes élastiques autour des bras, de la taille et des jambes, masque facial et vêtement de protection pour les parties exposées de la tête.

### SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utilisez un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Consultez la section 8 pour obtenir les recommandations relatives à l'EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un déversement accidentel dépasse les capacités de protection de l'EPI indiquées à la section 8, ou si elle est inconnue, choisissez l'EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenez compte des dangers physiques et chimiques du matériau lorsque vous faites votre choix. Des exemples d'ensembles d'EPI pour les interventions d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue d'intervention pour un déversement de matières inflammables; le port de vêtements de protection contre les produits chimiques si la matière déversée est un corrosif, un sensibilisant, un irritant cutané important ou si elle peut être absorbée par la peau; ou l'enfilage d'un appareil de protection respiratoire à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des renseignements sur les dangers physiques et les dangers pour la santé, veuillez consulter les sections 2 et 11 de la FTSS. Évacuer la zone Ventiler la zone à l'air frais. Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

#### 6.2. Précautions pour l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser le plus de produits déversés possibles. Placer dans un récipient fermé approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Nettoyer les résidus. Fermer hermétiquement dans un récipient. Eliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

### SECTION 7 : Manipulation et entreposage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Réservé aux industries et aux professionnels. Non destiné à l'utilisation grand public. Décontaminer les surfaces de travail fréquemment afin d'éviter tout contact. Éviter de respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Les vêtements de travail contaminés devraient demeurer sur le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Éviter tout contact avec des agents oxydants (comme le chlore, l'acide chromique, etc.).

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer à l'écart des acides; Entreposer à l'écart des oxydants.

### SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition en milieu de travail

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingédient | Numéro CAS | Agence | Type de limite | Mentions additionnelles |
|-----------|------------|--------|----------------|-------------------------|
|-----------|------------|--------|----------------|-------------------------|

|   |            |                     |  |  |
|---|------------|---------------------|--|--|
| Di-tert-butyl hydroxytoluene  | 128-37-0   | ACGIH               | MPT(fraction inhalable et vapeur):2 mg/m <sup>3</sup>  |  |
| Noir de Carbone   | 1333-86-4  | ACGIH               | MPT(fraction inhalable):3 mg/m <sup>3</sup>  |  |
| Dioxyde de Titane   | 13463-67-7 | ACGIH               | TWA (particules nanométriques respirables) : 0,2 mg/m <sup>3</sup> ; TWA (particules fines respirables) : 2,5 mg/m <sup>3</sup>                |  |
| Verre amorphe aux oxydes  | 65997-17-3 | Fabricant déterminé | MPT(non fibreux, respirable)(8 heures):3 mg/m <sup>3</sup> ; MPT(sous forme de fraction inhalable non fibreuse)(8 heures):10 mg/m <sup>3</sup> |  |
| Particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées ailleurs, particules inhalables  | 65997-17-3 | ACGIH               | MPT(particules respirables):10 mg/m <sup>3</sup>   |  |
| Particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées ailleurs, particules respirables | 65997-17-3 | ACGIH               | MPT(particules respirables):3 mg/m <sup>3</sup>  |  |

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline

MPT : moyenne pondérée dans le temps

STEL : Limite d'exposition de courte durée

C : Valeur plafond

## 8.2. Contrôles d'exposition

### 8.2.1. Mesures d'ingénierie

Prévoir une enceinte ventilée pour la polymérisation. L'air des milieux de traitement doit être évacué à l'extérieur ou dans un dispositif antipollution adéquat. Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire.

### 8.2.2. équipement de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:

Lunettes de protection ouvertes.

#### Protection de la peau/des mains

Sélectionner et porter des gants et/ou des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition. Consulter le fabricant de gants et/ou de vêtements de protection pour la sélection de matériaux compatibles appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de stratifié polymère pour améliorer la dextérité.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés: Caoutchouc Butyle polymère stratifié

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier en caoutchouc butyle

Tablier - polymère stratifié

**Protection respiratoire :**

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques et des particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

## SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|   |   |
|---|---|
| État physique                             | Solide  |
| Aspect physique spécifique:               | Pâte thixotrope   |
| couleur                                   | Noir  |
| Odeur                                     | Époxy douce   |
| Valeur de seuil d'odeur                   | <i>Pas de données disponibles</i>   |
| pH  | <i>Pas de données disponibles</i>   |
| Point de fusion/Point de congélation      | <i>Pas de données disponibles</i>   |
| Point d'ébullition                        | <i>Pas de données disponibles</i>   |
| Point d'éclair :                          | >=93,3 °C [Méthode de test:Coupe fermée]  |
| Vitesse d'évaporation :                   | <i>Ne s'applique pas</i>  |
| Inflammabilité                            | <i>Ne s'applique pas</i>  |
| Limites d'explosivité (LIE)               | <i>Pas de données disponibles</i>   |
| Limites d'explosivité (LSI)               | <i>Pas de données disponibles</i>   |
| pression de vapeur                        | < 0,01 Pa [@ 20 °C ]  |
| Densité de vapeur relative                | <i>Ne s'applique pas</i>  |
| Densité                                   | <i>Pas de données disponibles</i>   |
| Densité relative                          | 0,97 - 1,1 [@ 23 °C ] [Ref Std:Eau=1]   |
| Hydrosolubilité                           | <i>Pas de données disponibles</i>   |
| Solubilité (non-eau)                      | <i>Pas de données disponibles</i>   |
| Coefficient de partage : n-octanol/eau    | <i>Ne s'applique pas</i>  |
| Température d'inflammation spontanée      | <i>Pas de données disponibles</i>   |
| Température de décomposition              | <i>Pas de données disponibles</i>   |
| Viscosité Cinématique                     | <i>Pas de données disponibles</i>   |
| Composés Organiques Volatils              | 0 g/l [Méthode de test:Calculé selon le reglement 443.1 de SCAQMD] [Détails:Tel que fourni] |
| Pourcentage de matières volatiles         | 1 % [Méthode de test:estimé]  |
| COV (moins l'eau et les solvants exempts) | <i>Pas de données disponibles</i>   |
| Masse moléculaire                         | <i>Ne s'applique pas</i>  |

|                                 |                          |
|---------------------------------|--------------------------|
| Caractéristiques des particules | <i>Ne s'applique pas</i> |
|---------------------------------|--------------------------|

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Ce matériau est considéré comme non-réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4 Condition à éviter

Le durcissement génère de la chaleur. Ne pas faire durcir une masse supérieure à 50 grammes, car cela pourrait provoquer une réaction exothermique prématuée, avec production de chaleur intense et de fumée.

### 10.5 matériaux incompatibles

Acides puissants

Agents oxydants forts.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|------------------|------------------|
| Aucun connu.     |                  |

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

## SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Signes et symptômes d'exposition

Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :

##### Inhalation :

Aucun effet sur la santé attendu.

##### Contact avec la peau :

Irritation modérée de la peau: les symptômes peuvent inclure: rougeurs locales, boursouflures, démangeaisons et desséchement, fissuration, formation de cloques, et la douleur Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

##### En cas de contact avec les yeux :

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

##### Ingestion :

Irritation gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure: douleurs abdominales, maux d'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

#### Cancérogénicité:

| Ingédient         | N° CAS     | Description de la classe              | Réglementation                                  |
|-------------------|------------|---------------------------------------|---|
| Noir de carbone   | 1333-86-4  | Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes | Centre International de Recherche sur le Cancer |
| Dioxyde de titane | 13463-67-7 | Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes | Centre International de Recherche sur le Cancer |

**Données toxicologiques**

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Toxicité aigüe**

| Nom   | Voie  | Espèces | Valeur  |
|---|---|---------|---|
| Produit général   | Dermale                                       |         | Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg |
| Produit général   | Ingestion                                     |         | Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg |
| Ether de Diglycidile Bisphénol A (Résine époxyde)       | Dermale                                       | Rat     | LD50 > 1 600 mg/kg                                  |
| Ether de Diglycidile Bisphénol A (Résine époxyde)       | Ingestion                                     | Rat     | LD50 > 1 000 mg/kg                                  |
| (Époxy-2,3 propoxy) méthyl bis(cyclohexane-1,4)         | Dermale                                       | Lapin   | LD50 > 2 000 mg/kg                                  |
| ((Époxy-2,3 propoxy) méthyl bis(cyclohexane-1,4))       | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat     | LC50 > 5,19 mg/l                                    |
| ((Époxy-2,3 propoxy) méthyl bis(cyclohexane-1,4))       | Ingestion                                     | Rat     | LD50 1 098 mg/kg                                    |
| Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice | Dermale                                       | Lapin   | LD50 > 5 000 mg/kg                                  |
| Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat     | LC50 > 0,691 mg/l                                   |
| Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice | Ingestion                                     | Rat     | LD50 > 5 110 mg/kg                                  |
| Noir de Carbone   | Dermale                                       | Lapin   | LD50 > 3 000 mg/kg                                  |
| Noir de Carbone   | Ingestion                                     | Rat     | LD50 > 8 000 mg/kg                                  |
| Verre amorphe aux oxydes                                | Dermale                                       |         | LD50 estimée à > 5 000 mg/kg                        |
| Verre amorphe aux oxydes                                | Ingestion                                     |         | LD50 estimée à 2 000 - 5 000 mg/kg                  |
| Dioxyde de Titane                                       | Dermale                                       | Lapin   | LD50 > 10 000 mg/kg                                 |
| Dioxyde de Titane                                       | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat     | LC50 > 6,82 mg/l                                    |
| Dioxyde de Titane                                       | Ingestion                                     | Rat     | LD50 > 10 000 mg/kg                                 |
| (3-Glycidoxypropyl)Trimethoxysilane                     | Dermale                                       | Lapin   | LD50 4 000 mg/kg                                    |
| (3-Glycidoxypropyl)Trimethoxysilane                     | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat     | LC50 > 5,3 mg/l                                     |
| (3-Glycidoxypropyl)Trimethoxysilane                     | Ingestion                                     | Rat     | LD50 7 010 mg/kg                                    |
| Di-tert-butyl hydroxytoluène                            | Dermale                                       | Rat     | LD50 > 2 000 mg/kg                                  |
| Di-tert-butyl hydroxytoluène                            | Ingestion                                     | Rat     | LD50 > 2 930 mg/kg                                  |

ETA = estimation de la toxicité aiguë

**Corrosion/irritation cutanée**

| Nom   | Espèces                | Valeur                          |
|---|------------------------|---------------------------------|
| Ether de Diglycidile Bisphénol A (Résine époxyde)       | Lapin                  | irritant légère                 |
| ((Époxy-2,3 propoxy) méthyl bis(cyclohexane-1,4))       | Données in Vitro       | Irritant                        |
| Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice | Lapin                  | Aucune irritation significative |
| Noir de Carbone   | Lapin                  | Aucune irritation significative |
| Verre amorphe aux oxydes                                | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |
| Dioxyde de Titane                                       | Lapin                  | Aucune irritation significative |
| (3-Glycidoxypropyl)Trimethoxysilane                     | Lapin                  | irritant légère                 |
| Di-tert-butyl hydroxytoluène                            | Hommel et animal       | Irritation minimale.            |

**Blessures graves aux yeux/Irritation**

| Nom | Espèces | Valeur |
|-----|---------|--------|
|     |         |        |

|   |                        |                                 |
|---|------------------------|---------------------------------|
| Ether de Diglycidile Bisphénol A (Résine époxyde)       | Lapin                  | Irritant modéré                 |
| (Époxy-2,3 propoxy) méthyl bis(cyclohexane-1,4)         | Données in Vitro       | Aucune irritation significative |
| Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice | Lapin                  | Aucune irritation significative |
| Noir de Carbone   | Lapin                  | Aucune irritation significative |
| Verre amorphe aux oxydes                                | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |
| Dioxyde de Titane                                       | Lapin                  | Aucune irritation significative |
| (3-Glycidoxypropyl)Trimethoxysilane                     | Lapin                  | Corrosif                        |
| Di-tert-butyl hydroxytoluene                            | Lapin                  | irritant légère                 |

#### Sensibilisation de la peau

| Nom   | Espèces         | Valeur        |
|---|-----------------|---------------|
| Ether de Diglycidile Bisphénol A (Résine époxyde)       | Homme et animal | sensibilisant |
| (Époxy-2,3 propoxy) méthyl bis(cyclohexane-1,4)         | Mouris          | sensibilisant |
| Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice | Homme et animal | Non classifié |
| Dioxyde de Titane                                       | Homme et animal | Non classifié |
| (3-Glycidoxypropyl)Trimethoxysilane                     | Cochon d'Inde   | Non classifié |
| Di-tert-butyl hydroxytoluene                            | Humain          | Non classifié |

#### Sensibilisation respiratoire

| Nom   | Espèces | Valeur        |
|---|---------|---------------|
| Ether de Diglycidile Bisphénol A (Résine époxyde) | Humain  | Non classifié |

#### Mutagénicité des cellules germinales

| Nom   | Voie     | Valeur  |
|---|----------|---|
| Ether de Diglycidile Bisphénol A (Résine époxyde)       | In vivo  | N'est pas mutagène  |
| Ether de Diglycidile Bisphénol A (Résine époxyde)       | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| (Époxy-2,3 propoxy) méthyl bis(cyclohexane-1,4)         | In vivo  | N'est pas mutagène  |
| (Époxy-2,3 propoxy) méthyl bis(cyclohexane-1,4)         | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice | In Vitro | N'est pas mutagène  |
| Noir de Carbone   | In Vitro | N'est pas mutagène  |
| Noir de Carbone   | In vivo  | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Verre amorphe aux oxydes                                | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Dioxyde de Titane                                       | In Vitro | N'est pas mutagène  |
| Dioxyde de Titane                                       | In vivo  | N'est pas mutagène  |
| (3-Glycidoxypropyl)Trimethoxysilane                     | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| (3-Glycidoxypropyl)Trimethoxysilane                     | In vivo  | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Di-tert-butyl hydroxytoluene                            | In Vitro | N'est pas mutagène  |
| Di-tert-butyl hydroxytoluene                            | In vivo  | N'est pas mutagène  |

#### Cancérogénicité :

| Nom   | Voie    | Espèces | Valeur  |
|---|---------|---------|---|
| Ether de Diglycidile Bisphénol A (Résine époxyde) | Dermale | Mouris  | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une |

|   |  |              |                           |   |
|---|--|--------------|---------------------------|---|
|   |  |              |                           | classification.   |
| Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice |  | Non spécifié | Mouris                    | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Noir de Carbone   |  | Dermale      | Mouris                    | Non-cancérogène   |
| Noir de Carbone   |  | Ingestion    | Mouris                    | Non-cancérogène   |
| Noir de Carbone   |  | Inhalation   | Rat                       | Cancérogène   |
| Verre amorphe aux oxydes                                |  | Inhalation   | Multiple espèces animales | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Dioxyde de Titane                                       |  | Ingestion    | Multiple espèces animales | Non-cancérogène   |
| Dioxyde de Titane                                       |  | Inhalation   | Rat                       | Cancérogène   |
| (3-Glycidoxypropyl)Trimethoxysilane                     |  | Dermale      | Mouris                    | Non-cancérogène   |
| Di-tert-butyl hydroxytoluene                            |  | Ingestion    | Multiple espèces animales | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

## Effets toxiques sur la reproduction

### Effets sur la reproduction et/ou le développement

| Nom   | Voie      | Valeur  | Espèces | Résultat de l'essai                              | Durée d'exposition               |
|---|-----------|---|---------|--|----------------------------------|
| Ether de Diglycidile Bisphenol A (Resine époxyde)       | Ingestion | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 750 mg/kg/jour   | 2 génération                     |
| Ether de Diglycidile Bisphenol A (Resine époxyde)       | Ingestion | Non classifié pour la reproduction masculine    | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 750 mg/kg/jour   | 2 génération                     |
| Ether de Diglycidile Bisphenol A (Resine époxyde)       | Dermale   | Non classifié pour la développement             | Lapin   | Niveau sans effet nocif observé 300 mg/kg/jour   | pendant l'organogenèse           |
| Ether de Diglycidile Bisphenol A (Resine époxyde)       | Ingestion | Non classifié pour la développement             | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 750 mg/kg/jour   | 2 génération                     |
| (Époxy-2,3 propoxy) méthyl bis(cyclohexane-1,4)         | Ingestion | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 300 mg/kg/jour   | Avant l'accouplement - Lactation |
| (Époxy-2,3 propoxy) méthyl bis(cyclohexane-1,4)         | Ingestion | Non classifié pour la reproduction masculine    | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 300 mg/kg/jour   | 33 jours                         |
| (Époxy-2,3 propoxy) méthyl bis(cyclohexane-1,4)         | Ingestion | Non classifié pour la développement             | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 300 mg/kg/jour   | Avant l'accouplement - Lactation |
| Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice | Ingestion | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 509 mg/kg/jour   | 1 génération                     |
| Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice | Ingestion | Non classifié pour la reproduction masculine    | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 497 mg/kg/jour   | 1 génération                     |
| Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice | Ingestion | Non classifié pour la développement             | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 1 350 mg/kg/jour | pendant l'organogenèse           |

|                                     |           |   |     |  |                        |
|-------------------------------------|-----------|---|-----|--|------------------------|
| (3-Glycidoxypropyl)Trimethoxysilane | Ingestion | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour | 1 génération           |
| (3-Glycidoxypropyl)Trimethoxysilane | Ingestion | Non classifié pour la reproduction masculine    | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour | 1 génération           |
| (3-Glycidoxypropyl)Trimethoxysilane | Ingestion | Non classifié pour la développement             | Rat | Niveau sans effet nocif observé 3 000 mg/kg/jour | pendant l'organogenèse |
| Di-tert-butyl hydroxytoluene        | Ingestion | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat | Niveau sans effet nocif observé 500 mg/kg/jour   | 2 génération           |
| Di-tert-butyl hydroxytoluene        | Ingestion | Non classifié pour la reproduction masculine    | Rat | Niveau sans effet nocif observé 500 mg/kg/jour   | 2 génération           |
| Di-tert-butyl hydroxytoluene        | Ingestion | Non classifié pour la développement             | Rat | Niveau sans effet nocif observé 100 mg/kg/jour   | 2 génération           |

**Organe(s) cible(s)****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

| Nom   | Voie       | Organe(s) cible(s)       | Valeur  | Espèces                          | Résultat de l'essai                            | Durée d'exposition |
|---|------------|--------------------------|---|----------------------------------|--|--------------------|
| ((Époxy-2,3 propoxy) méthyl) bis(cyclohexane-1,4) | Inhalation | irritation respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Risques pour la santé similaires | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                    |

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

| Nom   | Voie       | Organe(s) cible(s)   | Valeur        | Espèces | Résultat de l'essai                             | Durée d'exposition          |
|---|------------|--|---------------|---------|---|-----------------------------|
| Ether de Diglycidile Bisphenol A (Resine époxyde)       | Dermale    | foie   | Non classifié | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/day | 2 années                    |
| Ether de Diglycidile Bisphenol A (Resine époxyde)       | Dermale    | Système nerveux  | Non classifié | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/day | 13 semaines                 |
| Ether de Diglycidile Bisphenol A (Resine époxyde)       | Ingestion  | système auditif   cœur   Système endocrinien   système vasculaire   foie   yeux   rénale et / ou de la vessie                                | Non classifié | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/day | 28 jours                    |
| ((Époxy-2,3 propoxy) méthyl) bis(cyclohexane-1,4)       | Ingestion  | Système endocrinien   tube digestif   foie   cœur   système vasculaire   système immunitaire   Système nerveux   rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 300 mg/kg/day   | 33 jours                    |
| Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice | Inhalation | système respiratoire   silicose  | Non classifié | Humain  | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible  | exposition professionnel le |
| Noir de Carbone   | Inhalation | pneumoconiosis   | Non classifié | Humain  | Niveau sans effet nocif                         | exposition professionnel    |

|                                     |            |   |   |        | observé Pas disponible                          | le                         |
|-------------------------------------|------------|---|---|--------|---|----------------------------|
| Verre amorphe aux oxydes            | Inhalation | système respiratoire  | Non classifié   | Humain | Niveau sans effet nocif observé pas disponible  | exposition professionnelle |
| Dioxyde de Titane                   | Inhalation | système respiratoire  | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat    | LOAEL 0,01 mg/l                                 | 2 années                   |
| Dioxyde de Titane                   | Inhalation | Fibrose pulmonaire  | Non classifié   | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible  | exposition professionnelle |
| (3-Glycidoxypropyl)Trimethoxysilane | Ingestion  | cœur   Système endocrinien   des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux   système vasculaire   foie   système immunitaire   Système nerveux   rénale et / ou de la vessie   système respiratoire | Non classifié   | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/day | 28 jours                   |
| Di-tert-butyl hydroxytoluene        | Ingestion  | foie  | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 250 mg/kg/day   | 28 jours                   |
| Di-tert-butyl hydroxytoluene        | Ingestion  | rénale et / ou de la vessie   | Non classifié   | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 500 mg/kg/day   | 2 génération               |
| Di-tert-butyl hydroxytoluene        | Ingestion  | sang  | Non classifié   | Rat    | LOAEL 420 mg/kg/day                             | 40 jours                   |
| Di-tert-butyl hydroxytoluene        | Ingestion  | Système endocrinien   | Non classifié   | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 25 mg/kg/day    | 2 génération               |
| Di-tert-butyl hydroxytoluene        | Ingestion  | cœur  | Non classifié   | Mouris | Niveau sans effet nocif observé 3 480 mg/kg/day | 10 semaines                |

#### Risque d'aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Veuillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.**

## SECTION 12 : Renseignements écologiques

Pas de données disponibles.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Éliminer le matériau complètement durci ou polymérisé dans une usine de traitement des déchets industriels. Une autre

solution d'élimination consiste à incinérer le produit non-durci dans un incinérateur de déchets autorisé. La destruction adéquate peut exiger le recours à un autre combustible lors des processus d'incinération. Les produits de la combustion comprendront de l'acide halogène (HCl/HF/HBr). L'installation doit pouvoir traiter les matériaux halogénés. Si aucune autre option d'élimination n'est offerte, placer le produit complètement durci ou polymérisé dans un site d'enfouissement conçu pour les déchets industriels. Les fûts/barils/contenants utilisés pour le transport et la manutention de produits chimiques dangereux (substances chimiques, mélanges, préparations classifiées comme dangereuses en vertu des règlements applicables) doivent être considérés, entreposés, traités et éliminés comme des déchets dangereux sauf mention contraire dans des règlements applicables sur la gestion des déchets. Consulter les organismes de réglementation concernés pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

## SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez <http://3M.com/Transportinfo> ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

## SECTION 15 : Renseignements réglementaires

### 15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Statut des inventaires

Contacter 3M pour plus de renseignements. Les composés de ce produit sont conformes aux normes sur les produits exigences de notification chimiques de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques).

## SECTION 16 : Autres renseignements

#### Classement des risques par la NFPA

Santé: 2 Inflammabilité: 1 Instabilité : 0 Risques particuliers : Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

|                      |            |                                |            |
|----------------------|------------|--------------------------------|------------|
| Groupe de document : | 19-2630-2  | Numéro de la version :         | 3.01       |
| Date de parution :   | 2025/06/24 | Remplace la version datée de : | 2024/10/25 |

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur [www.3m.ca](http://www.3m.ca)



## Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2026, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

**Groupe de document :** 19-2691-4  
**Date de parution :** 2026/01/29

**Numéro de la version :** 2.11  
**Remplace la version datée de :** 2025/06/24

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

## SECTION 1 : Identification

### 1.1 Identifiant du produit

Adhésif époxyde structural DP-490 Noir Scotch-Weld(MC) 3M(MC), Partie A

**Numéros d'identification de produit**  
FJ-SPM0-4967-7 FS-9100-4394-2 UU-0096-8327-5 UU-0115-9463-5 UU-0139-1618-2

### 1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

**Utilisation prévue**  
Adhésif structural

**Utilisation spécifique**  
Partie A de 2-parties adhésif époxyde

### Restrictions d'utilisation

Ne s'applique pas

### 1.3 Détails du fournisseur

**Compagnie:** Compagnie 3M Canada  
**Division:** Division des adhésifs et des rubans industriels  
**Adresse :** 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1  
**Téléphone :** (800) 364-3577  
**Site Web :** www.3M.ca

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

## SECTION 2 : identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Corrosion/Irritation cutanée : Catégorie 1B.  
Grave problème/Irritation oculaire : Catégorie 1.  
Sensibilisation cutanée: Catégorie 1A  
Toxicité pour la reproduction Catégorie 2.  
Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3.

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs – Catégorie 1.

## 2.2. Éléments d'étiquette

### Terme d'avertissement

Danger

### Symboles :

Corrosion |Point d'exclamation |Risque pour la santé |

### Pictogrammes



### Mentions de danger

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut causer des brûlures chimiques gastrointestinales.

### Mises en garde

#### Prévention :

Obtenir les directives spéciales avant d'utiliser. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les vapeurs. Laver soigneusement la peau exposée après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Utiliser seulement le produit en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection, des vêtements de protection, une protection oculaire et une protection pour le visage.

#### Réponse:

EN CAS D'INGESTION : Se rincer la bouche. Ne pas faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. EN CAS D'INHALATION: Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact éventuels, si ceci peut être fait facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les utiliser à nouveau.

#### Entreposage :

Entposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Garder sous clef.

#### Élimination :

Mettre le contenu et le contenant au rebut conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

## 2.3. Autres risques

Aucun connu.

2% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité cutanée aiguë.

## SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

| Ingédient  | Numéro CAS | % par poids                  | Nom Commun  |
|--|------------|------------------------------|---|
| POLYMER D'(ÉTHYLENE GLYCOL)-BIS PROPYLAMINE ET DIMERES D'ACIDES GRAS INSATURÉS EN C18                                  | 68911-25-1 | 45 - 70 Secret Fabrication * | Polymere d'(éthylene glycol)-bis propylamine et dimeres d'acides gras insaturés en C18  |
| POLYMER D'ACIDE AZOBIS (CYANO-4)-4,4 PENTANOIQUE AVEC LE BUTADIENE-1,3, LE PIPERAZINÉTHANAMINE ET LE PROPENE-2 NITRILE | 68683-29-4 | 10 - 30 Secret Fabrication * | Acrylonitrile polymérisé avec le buta-1,3-diène, terminé par le groupe 1-cyano-1-méthyl-3-{\[2-(pipérazin-1-yl)éthyl]carbamoyl} propyle |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol  | 90-72-2    | 7 - 13 Secret Fabrication *  | 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol   |
| Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice  | 67762-90-7 | < 10                         | Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice   |
| Bis(Propylamine) de l'ether du Diethylene-Glycol   | 4246-51-9  | < 8                          | 1-Propanamine, 3,3'-[oxybis(2,1-ethanediyoxy)]bis-  |
| Bis[(diméthylamino] méthyl) phénol   | 71074-89-0 | 1 - 5 Secret Fabrication *   | Bis[(diméthylamino)méthyl]phénol  |
| Dioxyde de Titane  | 13463-67-7 | 1 - 5 Secret Fabrication *   | Oxyde de titane (TiO2)  |
| N-Aminoéthyl pipérazine  | 140-31-8   | 0.1 - 1 Secret Fabrication * | 1-Piperazineethanamine  |

\*La concentration (exacte ou étendue) de cette composante n'a pas été divulguée puisqu'il s'agit d'un secret de fabrication

## SECTION 4 : Premiers soins

### 4.1. Description des premiers soins

#### Inhalation :

Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

#### Contact avec la peau :

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements souillés. Consulter immédiatement un médecin. Laver les vêtements avant utilisation.

#### En cas de contact avec les yeux :

Laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

#### En cas d'ingestion :

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Brûlures cutanées (rougeur localisée, gonflement, démangeaisons, douleur intense, cloques et destruction des tissus). Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons) Lésions oculaires graves (opacité de la cornée, douleur intense, larmoiement, ulcérations et altération ou perte de vision significatives). Dépression du système nerveux central (maux de tête, étourdissements, somnolence, incoordination, nausées, troubles de l'élocution, étourdissements et perte de conscience).

### 4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

Non applicable.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction appropriés

En cas de feu : Utiliser un agent extincteur adapté aux matériaux combustibles ordinaires comme l'eau ou la mousse pour l'extinction.

### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

Aucun déterminé

### 5.3. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun dans cette produit.

#### Les sous-produits nocifs de décomposition

##### Substance

Composés d'amines  
Monoxyde de carbone  
Bioxyde de carbone  
oxydes d'azote  
Vapeur toxique, gaz, particule.

##### Condition

Durant la combustion  
Durant la combustion  
Durant la combustion  
Durant la combustion  
Durant la combustion

### 5.4. Actions de protection spécifiques pour les pompiers

Porter des vêtements complets de protection, y compris casque, respirateur autonome à pression positive ou à admission d'air par pression, imperméable et pantalon de feu, bandes élastiques autour des bras, de la taille et des jambes, masque facial et vêtement de protection pour les parties exposées de la tête.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utilisez un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Consultez la section 8 pour obtenir les recommandations relatives à l'EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un déversement accidentel dépasse les capacités de protection de l'EPI indiquées à la section 8, ou si elle est inconnue, choisissez l'EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenez compte des dangers physiques et chimiques du matériau lorsque vous faites votre choix. Des exemples d'ensembles d'EPI pour les interventions d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue d'intervention pour un déversement de matières inflammables; le port de vêtements de protection contre les produits chimiques si la matière déversée est un corrosif, un sensibilisant, un irritant cutané important ou si elle peut être absorbée par la peau; ou l'enfilage d'un appareil de protection respiratoire à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des renseignements sur les dangers physiques et les dangers pour la santé, veuillez consulter les sections 2 et 11 de la FTSS. Évacuer la zone Ventiler la zone à l'air frais. Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

### 6.2. Précautions pour l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser le plus de produits déversés possibles. Placer dans un récipient fermé approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Nettoyer les résidus. Fermer hermétiquement dans un récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

## SECTION 7 : Manipulation et entreposage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Réservé aux industries et aux professionnels. Non destiné à l'utilisation grand public. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Les vêtements de travail contaminés devraient demeurer sur le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Utiliser du matériel de protection individuelle (gants, respirateurs et autres) au besoin.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Entreposer à l'écart de la chaleur; Entreposer à l'écart des acides; Garder sous clef.

## SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition en milieu de travail

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingédient         | Numéro<br>CAS | Agence | Type de limite  | Mentions<br>additionnelles |
|-------------------|---------------|--------|---|----------------------------|
| Dioxyde de Titane | 13463-67-7    | ACGIH  | TWA (particules nanométriques respirables) : 0,2 mg/m <sup>3</sup> ; TWA (particules fines respirables) : 2,5 mg/m <sup>3</sup> |                            |

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline

MPT : moyenne pondérée dans le temps

STEL : Limite d'exposition de courte durée

C : Valeur plafond

### 8.2. Contrôles d'exposition

#### 8.2.1. Mesures d'ingénierie

Prévoir une enceinte ventilée pour la polymérisation. L'air des milieux de traitement doit être évacué à l'extérieur ou dans un dispositif antipollution adéquat. Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire.

#### 8.2.2. équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:

Écran facial plein

Lunettes de protection ouvertes.

##### Protection de la peau/des mains

Sélectionner et porter des gants et/ou des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition. Consulter le fabricant de gants et/ou de vêtements de protection pour la sélection de matériaux compatibles appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de stratifié polymère pour améliorer la dextérité.

En cas de contacts prolongés ou répétés, les gants fabriqués à partir des matériaux suivants sont recommandés (durée de pénétration >4 heures) : Caoutchouc Butyle, polymère stratifié

Tout gant recommandé pour les contacts prolongés/répétés convient également aux contacts brefs/éclaboussures.

Si ce produit est utilisé d'une manière qui présente un potentiel d'exposition plus élevé (p. ex. pulvérisation, risque d'éclaboussure élevé, etc.), l'utilisation d'un tablier de protection peut être nécessaire. Voir les matériaux de gants recommandés pour déterminer les matériaux de tablier appropriés. Si un matériau de gant n'est pas disponible sous forme de

tablier, le stratifié polymère est une option appropriée.

#### Protection respiratoire :

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques et des particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

## SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|   |   |
|---|---|
| État physique                             | Solide                                    |
| Aspect physique spécifique:               | Pâte thixotrope                           |
| couleur                                   | blanc cassé                               |
| Odeur                                     | Légère Amine                              |
| Valeur de seuil d'odeur                   | <i>Pas de données disponibles</i>         |
| pH  | <i>Ne s'applique pas</i>                  |
| Point de fusion/Point de congélation      | <i>Ne s'applique pas</i>                  |
| Point d'ébullition                        | <i>Ne s'applique pas</i>                  |
| Point d'éclair :                          | >=100 °C [Méthode de test:Coupe fermée]   |
| Vitesse d'évaporation :                   | Négligeable                               |
| Inflammabilité                            | <i>Ne s'applique pas</i>                  |
| Limites d'explosivité (LIE)               | <i>Ne s'applique pas</i>                  |
| Limites d'explosivité (LSI)               | <i>Ne s'applique pas</i>                  |
| pression de vapeur                        | 650 mmHg                                  |
| Densité de vapeur relative                | <i>Ne s'applique pas</i>                  |
| Densité                                   | <i>Pas de données disponibles</i>         |
| Densité relative                          | 0,97 - 1,1 [Ref Std:Eau=1]                |
| Hydrosolubilité                           | <i>Pas de données disponibles</i>         |
| Solubilité (non-eau)                      | <i>Pas de données disponibles</i>         |
| Coefficient de partage : n-octanol/eau    | <i>Ne s'applique pas</i>                  |
| Température d'inflammation spontanée      | <i>Ne s'applique pas</i>                  |
| Température de décomposition              | <i>Pas de données disponibles</i>         |
| Viscosité Cinématique                     | <i>Pas de données disponibles</i>         |
| Composés Organiques Volatils              | <i>Ne s'applique pas</i>                  |
| Pourcentage de matières volatiles         | <= 1 % en poids [Méthode de test: estimé] |
| COV (moins l'eau et les solvants exempts) | <i>Ne s'applique pas</i>                  |
| Masse moléculaire                         | <i>Ne s'applique pas</i>                  |

|                                 |                          |
|---------------------------------|--------------------------|
| Caractéristiques des particules | <i>Ne s'applique pas</i> |
|---------------------------------|--------------------------|

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Ce matériau est considéré comme non-réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4 Condition à éviter

Chaleur

Le durcissement génère de la chaleur. Ne pas faire durcir une masse supérieure à 50 grammes, car cela pourrait provoquer une réaction exothermique prématuée, avec production de chaleur intense et de fumée.

### 10.5 matériaux incompatibles

Acides puissants

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|------------------|------------------|
| Aucun connu.     |                  |

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

## SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Signes et symptômes d'exposition

Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :

##### Inhalation :

Irritation des voies respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, des éternuements, l'écoulement nasal, des maux de tête, l'enrouement et des douleurs au nez et à la gorge.

##### Contact avec la peau :

Corrosion (brûlures cutanées) : les signes et les symptômes sont notamment des rougeurs localisées, de l'enflure, des démangeaisons, de la douleur intense, la formation de cloques, des ulcérations et une destruction des tissus. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

##### En cas de contact avec les yeux :

Corrosion (brûlures oculaires) : les signes et les symptômes sont notamment un embrouillement de la cornée, des brûlures chimiques, de graves douleurs, une dilacération, des ulcérations, une réduction significative ou une perte totale de la vue.

##### Ingestion :

Peut être nocif si avalé. Corrosion gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure des douleurs aigües à la bouche, à la gorge et à l'abdomen, des nausées, des vomissements et la diarrhée, ainsi que du sang dans les selles et/ou des vomissements. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

#### Autres effets de santé:

Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:

Dépression du système nerveux central : Signes et symptômes probables : maux de tête, étourdissements, somnolence, incoordination, nausées, temps de réaction lent, troubles de l'élocution, vertiges et perte de conscience.

**Toxicité pour la reproduction / le développement:**

Contient un ou des produits chimiques qui peuvent causer des anomalies congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

**Cancérogénicité:**

| Ingédient         | N° CAS     | Description de la classe              | Réglementation                                  |
|-------------------|------------|---------------------------------------|---|
| Dioxyde de titane | 13463-67-7 | Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes | Centre International de Recherche sur le Cancer |

**Information complémentaire:**

Les personnes déjà sensibles aux amines peuvent développer une sensibilité croisée à certaines autres amines.

**Données toxicologiques**

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Toxicité aigue**

| Nom  | Voie  | Espèces | Valeur  |
|--|---|---------|---|
| Produit général  | Dermale                                       |         | Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg           |
| Produit général  | Ingestion                                     |         | Pas de données disponibles. Calculé ETA >2 000 - =5 000 mg/kg |
| POLYMER D'ÉTHYLENE GLYCOL)-BIS PROPYLAMINE ET DIMERES D'ACIDES GRAS INSATURÉS EN C18                                   | Dermale                                       | Rat     | LD50 > 2 000 mg/kg  |
| POLYMER D'ÉTHYLENE GLYCOL)-BIS PROPYLAMINE ET DIMERES D'ACIDES GRAS INSATURÉS EN C18                                   | Ingestion                                     | Rat     | LD50 > 2 000 mg/kg  |
| POLYMER D'ACIDE AZOBIS (CYANO-4)-4,4 PENTANOIQUE AVEC LE BUTADIENE-1,3, LE PIPERAZINÉTHANAMINE ET LE PROPENE-2 NITRILE | Dermale                                       | Lapin   | LD50 > 3 000 mg/kg  |
| POLYMER D'ACIDE AZOBIS (CYANO-4)-4,4 PENTANOIQUE AVEC LE BUTADIENE-1,3, LE PIPERAZINÉTHANAMINE ET LE PROPENE-2 NITRILE | Ingestion                                     | Rat     | LD50 > 15 300 mg/kg   |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol  | Dermale                                       | Rat     | LD50 1 280 mg/kg  |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol  | Ingestion                                     | Rat     | LD50 1 000 mg/kg  |
| Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice  | Dermale                                       | Lapin   | LD50 > 5 000 mg/kg  |
| Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice  | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat     | LC50 > 0,691 mg/l   |
| Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice  | Ingestion                                     | Rat     | LD50 > 5 110 mg/kg  |
| Bis(Propylamine) de l'ether du Diethylene-Glycol   | Dermale                                       | Lapin   | LD50 2 525 mg/kg  |
| Bis(Propylamine) de l'ether du Diethylene-Glycol   | Ingestion                                     | Rat     | LD50 2 850 mg/kg  |
| Bis[(diméthylamino] méthyl) phénol   | Ingestion                                     |         | LD50 estimée à 300 - 2 000 mg/kg                              |
| Dioxyde de Titane  | Dermale                                       | Lapin   | LD50 > 10 000 mg/kg   |
| Dioxyde de Titane  | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat     | LC50 > 6,82 mg/l  |
| Dioxyde de Titane  | Ingestion                                     | Rat     | LD50 > 10 000 mg/kg   |
| N-Aminoéthyl pipérazine  | Dermale                                       | Lapin   | LD50 865 mg/kg  |
| N-Aminoéthyl pipérazine  | Ingestion                                     | Rat     | LD50 1 470 mg/kg  |

ETA = estimation de la toxicité aiguë

**Corrosion/irritation cutanée**

| Nom  | Espèces | Valeur   |
|--|---------|----------|
| POLYMER D'ÉTHYLENE GLYCOL)-BIS PROPYLAMINE ET DIMERES D'ACIDES GRAS INSATURÉS EN C18 | Rat     | Irritant |
| POLYMER D'ACIDE AZOBIS (CYANO-4)-4,4 PENTANOIQUE AVEC LE                             | Lapin   | Irritant |

|   |                       |                                 |
|---|-----------------------|---------------------------------|
| BUTADIENE-1,3, LE PIPERAZINÉTHANAMINE ET LE PROPENE-2 NITRILE |                       |                                 |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol                       | Lapin                 | Corrosif                        |
| Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice       | Lapin                 | Aucune irritation significative |
| Bis(Propylamine) de l'ether du Diethylene-Glycol              | Lapin                 | Corrosif                        |
| Bis[(diméthylamino] méthyl) phénol                            | Composants similaires | Corrosif                        |
| Dioxyde de Titane   | Lapin                 | Aucune irritation significative |
| N-Aminoéthyl pipérazine                                       | Lapin                 | Corrosif                        |

**Blessures graves aux yeux/Irritation**

| Nom  | Espèces               | Valeur                          |
|--|-----------------------|---------------------------------|
| POLYMER D'ÉTHYLENE GLYCOL)-BIS PROPYLAMINE ET DIMERES D'ACIDES GRAS INSATURÉS EN C18                                   | Données in Vitro      | Irritant grave                  |
| POLYMER D'ACIDE AZOBIS (CYANO-4)-4,4 PENTANOIQUE AVEC LE BUTADIENE-1,3, LE PIPERAZINÉTHANAMINE ET LE PROPENE-2 NITRILE | Lapin                 | irritant légère                 |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol  | Lapin                 | Corrosif                        |
| Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice  | Lapin                 | Aucune irritation significative |
| Bis(Propylamine) de l'ether du Diethylene-Glycol   | Lapin                 | Corrosif                        |
| Bis[(diméthylamino] méthyl) phénol   | Composants similaires | Corrosif                        |
| Dioxyde de Titane  | Lapin                 | Aucune irritation significative |
| N-Aminoéthyl pipérazine  | Lapin                 | Corrosif                        |

**Sensibilisation de la peau**

| Nom  | Espèces                | Valeur        |
|--|------------------------|---------------|
| POLYMER D'ÉTHYLENE GLYCOL)-BIS PROPYLAMINE ET DIMERES D'ACIDES GRAS INSATURÉS EN C18                                   | Cochon d'Inde          | sensibilisant |
| POLYMER D'ACIDE AZOBIS (CYANO-4)-4,4 PENTANOIQUE AVEC LE BUTADIENE-1,3, LE PIPERAZINÉTHANAMINE ET LE PROPENE-2 NITRILE | Cochon d'Inde          | sensibilisant |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol  | Cochon d'Inde          | Non classifié |
| Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice  | Hommet et animal       | Non classifié |
| Bis(Propylamine) de l'ether du Diethylene-Glycol   | Jugement professionnel | sensibilisant |
| Dioxyde de Titane  | Hommet et animal       | Non classifié |
| N-Aminoéthyl pipérazine  | Cochon d'Inde          | sensibilisant |

**Sensibilisation respiratoire**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Mutagénicité des cellules germinales**

| Nom  | Voie     | Valeur  |
|--|----------|---|
| POLYMER D'ÉTHYLENE GLYCOL)-BIS PROPYLAMINE ET DIMERES D'ACIDES GRAS INSATURÉS EN C18 | In Vitro | N'est pas mutagène  |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol  | In Vitro | N'est pas mutagène  |
| Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice                              | In Vitro | N'est pas mutagène  |
| Bis(Propylamine) de l'ether du Diethylene-Glycol                                     | In Vitro | N'est pas mutagène  |
| Dioxyde de Titane  | In Vitro | N'est pas mutagène  |
| Dioxyde de Titane  | In vivo  | N'est pas mutagène  |
| N-Aminoéthyl pipérazine  | In vivo  | N'est pas mutagène  |
| N-Aminoéthyl pipérazine  | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une |

|  |  |                 |
|--|--|-----------------|
|  |  | classification. |
|--|--|-----------------|

**Cancérogénicité :**

| Nom   | Voie         | Espèces                   | Valeur  |
|---|--------------|---------------------------|---|
| Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice | Non spécifié | Mouris                    | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Dioxyde de Titane                                       | Ingestion    | Multiple espèces animales | Non-cancérogène   |
| Dioxyde de Titane                                       | Inhalation   | Rat                       | Cancérogène   |

**Effets toxiques sur la reproduction****Effets sur la reproduction et/ou le développement**

| Nom  | Voie      | Valeur  | Espèces | Résultat de l'essai                              | Durée d'exposition               |
|--|-----------|---|---------|--|----------------------------------|
| POLYMERE D'(ÉTHYLENE GLYCOL)-BIS PROPYLAMINE ET DIMERES D'ACIDES GRAS INSATURÉS EN C18 | Ingestion | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour | Avant l'accouplement - Lactation |
| POLYMERE D'(ÉTHYLENE GLYCOL)-BIS PROPYLAMINE ET DIMERES D'ACIDES GRAS INSATURÉS EN C18 | Ingestion | Non classifié pour la reproduction masculine    | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour | 29 jours                         |
| POLYMERE D'(ÉTHYLENE GLYCOL)-BIS PROPYLAMINE ET DIMERES D'ACIDES GRAS INSATURÉS EN C18 | Ingestion | Non classifié pour la développement             | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour | Avant l'accouplement - Lactation |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol  | Ingestion | Non classifié pour la reproduction masculine    | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 150 mg/kg/jour   | 2 génération                     |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol  | Ingestion | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 50 mg/kg/jour    | 2 génération                     |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol  | Ingestion | Non classifié pour la développement             | Lapin   | Niveau sans effet nocif observé 15 mg/kg/jour    | pendant la grossesse             |
| Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice                                | Ingestion | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 509 mg/kg/jour   | 1 génération                     |
| Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice                                | Ingestion | Non classifié pour la reproduction masculine    | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 497 mg/kg/jour   | 1 génération                     |
| Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice                                | Ingestion | Non classifié pour la développement             | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 1 350 mg/kg/jour | pendant l'organogenèse           |
| Bis(Propylamine) de l'ether du Diethylene-Glycol                                       | Ingestion | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 600 mg/kg/jour   | Avant l'accouplement - Lactation |
| Bis(Propylamine) de l'ether du Diethylene-Glycol                                       | Ingestion | Non classifié pour la reproduction masculine    | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 600 mg/kg/jour   | 59 jours                         |
| Bis(Propylamine) de l'ether du Diethylene-Glycol                                       | Ingestion | Non classifié pour la développement             | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 600 mg/kg/jour   | Avant l'accouplement - Lactation |

|                         |           |   |       |  |  |
|-------------------------|-----------|---|-------|--|--|
| N-Aminoéthyl pipérazine | Ingestion | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat   | Niveau sans effet nocif observé 598 mg/kg/jour | avant l'accouplement et pendant la gestation |
| N-Aminoéthyl pipérazine | Ingestion | Non classifié pour la reproduction masculine    | Rat   | Niveau sans effet nocif observé 409 mg/kg/jour | 32 jours                                     |
| N-Aminoéthyl pipérazine | Ingestion | Toxique pour le développement                   | Lapin | Niveau sans effet nocif observé 75 mg/kg/jour  | pendant la grossesse                         |

**Organe(s) cible(s)****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

| Nom   | Voie       | Organe(s) cible(s)                    | Valeur  | Espèces                          | Résultat de l'essai                            | Durée d'exposition |
|---|------------|---------------------------------------|---|----------------------------------|--|--------------------|
| POLYMERES D'ÉTHYLENE GLYCOL)-BIS PROPYLAMINE ET DIMERES D'ACIDES GRAS INSATURÉS EN C18                                | Inhalation | irritation respiratoires              | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Risques pour la santé similaires | Irritation Positif                             |                    |
| POLYMERES D'ÉTHYLENE GLYCOL)-BIS PROPYLAMINE ET DIMERES D'ACIDES GRAS INSATURÉS EN C18                                | Ingestion  | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges   | Rat                              | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                    |
| POLYMERES D'ACIDE AZOBIS (CYANO-4,4 PENTANOIQUE AVEC LE BUTADIENE-1,3, LE PIPERAZINÉTHANAMINE ET LE PROPENE-2 NITRILE | Inhalation | irritation respiratoires              | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Risques pour la santé similaires | Niveau sans effet nocif observé pas disponible |                    |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol   | Inhalation | irritation respiratoires              | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Risques pour la santé similaires | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                    |
| Bis(Propylamine) de l'ether du Diéthylène-Glycol  | Inhalation | irritation respiratoires              | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Risques pour la santé similaires | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                    |
| N-Aminoéthyl pipérazine   | Inhalation | irritation respiratoires              | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |                                  | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                    |

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

| Nom  | Voie      | Organe(s) cible(s) | Valeur        | Espèces | Résultat de l'essai                              | Durée d'exposition |
|--|-----------|--------------------|---------------|---------|--|--------------------|
| POLYMERES D'ÉTHYLENE GLYCOL)-BIS PROPYLAMINE ET DIMERES D'ACIDES GRAS INSATURÉS EN C18 | Ingestion | cœur               | Non classifié | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour | 29 jours           |
| POLYMERES D'ÉTHYLENE GLYCOL)-BIS PROPYLAMINE ET DIMERES D'ACIDES                       | Ingestion | la peau            | Non classifié | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour | 29 jours           |

|   |           |   |               |     |  |          |
|---|-----------|---|---------------|-----|--|----------|
| GRAS INSATURÉS EN C18   |           |   |               |     |  |          |
| POLYMERE D'ÉTHYLENE GLYCOL)-BIS PROPYLAMINE ET DIMERES D'ACIDES GRAS INSATURÉS EN C18 | Ingestion | Système endocrinien                             | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour | 29 jours |
| POLYMERE D'ÉTHYLENE GLYCOL)-BIS PROPYLAMINE ET DIMERES D'ACIDES GRAS INSATURÉS EN C18 | Ingestion | tube digestif                                   | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour | 29 jours |
| POLYMERE D'ÉTHYLENE GLYCOL)-BIS PROPYLAMINE ET DIMERES D'ACIDES GRAS INSATURÉS EN C18 | Ingestion | des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour | 29 jours |
| POLYMERE D'ÉTHYLENE GLYCOL)-BIS PROPYLAMINE ET DIMERES D'ACIDES GRAS INSATURÉS EN C18 | Ingestion | système vasculaire                              | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour | 29 jours |
| POLYMERE D'ÉTHYLENE GLYCOL)-BIS PROPYLAMINE ET DIMERES D'ACIDES GRAS INSATURÉS EN C18 | Ingestion | foie  | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour | 29 jours |
| POLYMERE D'ÉTHYLENE GLYCOL)-BIS PROPYLAMINE ET DIMERES D'ACIDES GRAS INSATURÉS EN C18 | Ingestion | système immunitaire                             | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour | 29 jours |
| POLYMERE D'ÉTHYLENE GLYCOL)-BIS PROPYLAMINE ET DIMERES D'ACIDES GRAS INSATURÉS EN C18 | Ingestion | muscles   | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour | 29 jours |
| POLYMERE D'ÉTHYLENE GLYCOL)-BIS PROPYLAMINE ET DIMERES D'ACIDES GRAS INSATURÉS EN C18 | Ingestion | Système nerveux                                 | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour | 29 jours |
| POLYMERE D'ÉTHYLENE GLYCOL)-BIS PROPYLAMINE ET DIMERES D'ACIDES GRAS INSATURÉS EN C18 | Ingestion | yeux  | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour | 29 jours |
| POLYMERE D'ÉTHYLENE GLYCOL)-BIS PROPYLAMINE ET DIMERES D'ACIDES GRAS INSATURÉS EN C18 | Ingestion | rénale et / ou de la vessie                     | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour | 29 jours |

|  |           |                             |               |     |  |            |
|--|-----------|-----------------------------|---------------|-----|--|------------|
| DIMERES D'ACIDES GRAS INSATURÉS EN C18   |           |                             |               |     |  |            |
| POLYMER D'ÉTHYLENE GLYCOL)-BIS PROPYLAMINE ET DIMERES D'ACIDES GRAS INSATURÉS EN C18 | Ingestion | système respiratoire        | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour | 29 jours   |
| POLYMER D'ÉTHYLENE GLYCOL)-BIS PROPYLAMINE ET DIMERES D'ACIDES GRAS INSATURÉS EN C18 | Ingestion | système vasculaire          | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour | 29 jours   |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol  | Dermale   | la peau                     | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 25 mg/kg/jour    | 4 semaines |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol  | Dermale   | foie                        | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 125 mg/kg/jour   | 4 semaines |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol  | Dermale   | Système nerveux             | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 125 mg/kg/jour   | 4 semaines |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol  | Dermale   | système auditif             | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 125 mg/kg/jour   | 4 semaines |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol  | Dermale   | système vasculaire          | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 125 mg/kg/jour   | 4 semaines |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol  | Dermale   | yeux                        | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 125 mg/kg/jour   | 4 semaines |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol  | Ingestion | cœur                        | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 150 mg/kg/jour   | 90 jours   |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol  | Ingestion | Système endocrinien         | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 150 mg/kg/jour   | 90 jours   |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol  | Ingestion | système vasculaire          | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 150 mg/kg/jour   | 90 jours   |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol  | Ingestion | foie                        | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 150 mg/kg/jour   | 90 jours   |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol  | Ingestion | muscles                     | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 150 mg/kg/jour   | 90 jours   |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol  | Ingestion | Système nerveux             | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 150 mg/kg/jour   | 90 jours   |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol  | Ingestion | rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 150 mg/kg/jour   | 90 jours   |

|   |            |   |               |        |  |                             |
|---|------------|---|---------------|--------|--|-----------------------------|
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol                 | Ingestion  | système respiratoire                            | Non classifié | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 150 mg/kg/jour | 90 jours                    |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol                 | Ingestion  | système vasculaire                              | Non classifié | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 150 mg/kg/jour | 90 jours                    |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol                 | Ingestion  | système auditif                                 | Non classifié | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 150 mg/kg/jour | 90 jours                    |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol                 | Ingestion  | la peau   | Non classifié | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 150 mg/kg/jour | 90 jours                    |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol                 | Ingestion  | tube digestif                                   | Non classifié | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 150 mg/kg/jour | 90 jours                    |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol                 | Ingestion  | des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux | Non classifié | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 150 mg/kg/jour | 90 jours                    |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol                 | Ingestion  | système immunitaire                             | Non classifié | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 150 mg/kg/jour | 90 jours                    |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol                 | Ingestion  | yeux  | Non classifié | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 150 mg/kg/jour | 90 jours                    |
| Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice | Inhalation | système respiratoire                            | Non classifié | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnel le |
| Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice | Inhalation | silicose  | Non classifié | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnel le |
| Bis(Propylamine) de l'ether du Diethylene-Glycol        | Ingestion  | tube digestif                                   | Non classifié | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 600 mg/kg/jour | 59 jours                    |
| Bis(Propylamine) de l'ether du Diethylene-Glycol        | Ingestion  | cœur  | Non classifié | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 600 mg/kg/jour | 59 jours                    |
| Bis(Propylamine) de l'ether du Diethylene-Glycol        | Ingestion  | Système endocrinien                             | Non classifié | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 600 mg/kg/jour | 59 jours                    |
| Bis(Propylamine) de l'ether du Diethylene-Glycol        | Ingestion  | des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux | Non classifié | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 600 mg/kg/jour | 59 jours                    |
| Bis(Propylamine) de l'ether du Diethylene-Glycol        | Ingestion  | système vasculaire                              | Non classifié | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 600 mg/kg/jour | 59 jours                    |
| Bis(Propylamine) de l'ether du Diethylene-Glycol        | Ingestion  | foie  | Non classifié | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 600 mg/kg/jour | 59 jours                    |
| Bis(Propylamine) de l'ether du Diethylene-Glycol        | Ingestion  | système immunitaire                             | Non classifié | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 600 mg/kg/jour | 59 jours                    |

|  |            |                             |   |        |  |                             |
|--|------------|-----------------------------|---|--------|--|-----------------------------|
| Bis(Propylamine) de l'ether du Diethylene-Glycol | Ingestion  | muscles                     | Non classifié   | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 600 mg/kg/jour         | 59 jours                    |
| Bis(Propylamine) de l'ether du Diethylene-Glycol | Ingestion  | Système nerveux             | Non classifié   | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 600 mg/kg/jour         | 59 jours                    |
| Bis(Propylamine) de l'ether du Diethylene-Glycol | Ingestion  | yeux                        | Non classifié   | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 600 mg/kg/jour         | 59 jours                    |
| Bis(Propylamine) de l'ether du Diethylene-Glycol | Ingestion  | rénale et / ou de la vessie | Non classifié   | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 600 mg/kg/jour         | 59 jours                    |
| Bis(Propylamine) de l'ether du Diethylene-Glycol | Ingestion  | système respiratoire        | Non classifié   | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 600 mg/kg/jour         | 59 jours                    |
| Bis(Propylamine) de l'ether du Diethylene-Glycol | Ingestion  | système vasculaire          | Non classifié   | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 600 mg/kg/jour         | 59 jours                    |
| Dioxyde de Titane                                | Inhalation | système respiratoire        | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat    | LOAEL 0,01 mg/l  | 2 années                    |
| Dioxyde de Titane                                | Inhalation | Fibrose pulmonaire          | Non classifié   | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible         | exposition professionnel le |
| N-Aminoéthyl pipérazine                          | Dermale    | la peau                     | Non classifié   | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 100 mg/kg/jour         | 29 jours                    |
| N-Aminoéthyl pipérazine                          | Dermale    | système vasculaire          | Non classifié   | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour       | 29 jours                    |
| N-Aminoéthyl pipérazine                          | Dermale    | Système nerveux             | Non classifié   | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour       | 29 jours                    |
| N-Aminoéthyl pipérazine                          | Dermale    | rénale et / ou de la vessie | Non classifié   | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour       | 29 jours                    |
| N-Aminoéthyl pipérazine                          | Inhalation | système respiratoire        | avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.           | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 0,2 mg/m <sup>3</sup>  | 13 semaines                 |
| N-Aminoéthyl pipérazine                          | Inhalation | système vasculaire          | Non classifié   | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 53,8 mg/m <sup>3</sup> | 13 semaines                 |
| N-Aminoéthyl pipérazine                          | Inhalation | yeux                        | Non classifié   | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 53,8 mg/m <sup>3</sup> | 13 semaines                 |
| N-Aminoéthyl pipérazine                          | Inhalation | rénale et / ou de la vessie | Non classifié   | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 53,8 mg/m <sup>3</sup> | 13 semaines                 |
| N-Aminoéthyl pipérazine                          | Ingestion  | cœur                        | Non classifié   | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 598 mg/kg/jour         | 28 jours                    |

|                         |           |                             |               |     |  |          |
|-------------------------|-----------|-----------------------------|---------------|-----|--|----------|
| N-Aminoéthyl pipérazine | Ingestion | Système endocrinien         | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 598 mg/kg/jour | 28 jours |
| N-Aminoéthyl pipérazine | Ingestion | système vasculaire          | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 598 mg/kg/jour | 28 jours |
| N-Aminoéthyl pipérazine | Ingestion | foie                        | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 598 mg/kg/jour | 28 jours |
| N-Aminoéthyl pipérazine | Ingestion | Système nerveux             | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 598 mg/kg/jour | 28 jours |
| N-Aminoéthyl pipérazine | Ingestion | rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 598 mg/kg/jour | 28 jours |

**Risque d'aspiration**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Veuillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.**

**SECTION 12 : Renseignements écologiques**

Pas de données disponibles.

**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes d'élimination**

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Évacuer les déchets vers une usine de gestion des déchets industriels autorisée. Une autre solution d'élimination consiste à incinérer le produit non-durci dans un incinérateur de déchets autorisé. La destruction adéquate peut exiger le recours à un autre combustible lors des processus d'incinération. Les fûts/barils/contenants utilisés pour le transport et la manutention de produits chimiques dangereux (substances chimiques, mélanges, préparations classifiées comme dangereuses en vertu des règlements applicables) doivent être considérés, entreposés, traités et éliminés comme des déchets dangereux sauf mention contraire dans des règlements applicables sur la gestion des déchets. Consulter les organismes de réglementation concernés pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

**SECTION 14 : Renseignements sur le transport**

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez <http://3M.com/Transportinfo> ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

**SECTION 15 : Renseignements réglementaires****15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Statut des inventaires**

Contacter 3M pour plus de renseignements. Les composés de ce produit sont conformes aux normes sur les produits chimiques de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques).

## SECTION 16 : Autres renseignements

### Classement des risques par la NFPA

Santé: 3 Inflammabilité: 1 Instabilité : 0 Risques particuliers : Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

|                      |            |                                |            |
|----------------------|------------|--------------------------------|------------|
| Groupe de document : | 19-2691-4  | Numéro de la version :         | 2.11       |
| Date de parution :   | 2026/01/29 | Remplace la version datée de : | 2025/06/24 |

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur [www.3m.ca](http://www.3m.ca)